

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MARDI 7 JUIN 2022 A 17H30

### COMPTE RENDU

#### Ordre du jour

---

1.	APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT	1
2.	ANNULATIONS DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR	1
3.	POINT APPEL A PROJET ET VOTE DES TARIFS DES OFFRES DE SERVICES CYBERSECURITE	2
4.	POINT FACTURATION ET CONTRATS	7
5.	VALIDATION D'EMPRUNT POUR ACHAT SERVEURS ET EQUIPEMENTS ROULANTS	8
6.	BILAN DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL	10
7.	POINTS DIVERS	10

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérian, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 07 juin 2022.

**Présents** : Mesdames et Messieurs, BERNARD Jérôme, BSERENI Stella, LEBRAT Jérôme, BOUCHARDON Mickaël.

**Excusés** : Mesdames REYNAUD Christelle et JOANNY Bérangère.

Désignation du secrétaire de séance : M. Mickaël BOUCHARDON

Début de séance : 17h43

---

## 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Il est proposé de soumettre à l'approbation du comité d'administration le compte-rendu de séance précédente :

- Conseil d'administration du 28 mars 2022

Le président invite les membres du conseil d'administration à approuver le compte rendu.

Sans observation ni modification, le compte-rendu du 28 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

---

## 2. ANNULATIONS DE TITRES SUR EXERCICE ANTERIEUR

Il s'agit de procéder à des annulations par le biais d'écriture comptable de titres de recettes  
Le président explique qu'il y a eu des erreurs de facturation.

La commune de Brossainc a été facturée à tort par le titre **2452 (2021) pour un montant de 2 169,60 €** :

En effet, a été détecté une anomalie sur cette facture pour la maintenance Cosoluce **sur la période du 01/01/2021-31/12/2021 pour 345 € HT** (soit pour 1 année complète)

Cependant, la Commune de Brossainc a pris le Logiciel en cours d'année 2021.

Et au moment de la signature du contrat, il avait été convenu que la maintenance de l'année 2021 serait facturée au prorata. C'est-à-dire au nombre de mois de son utilisation.

**Il s'agit donc d'émettre un avoir de 230€ HT**

Il a été facturé à la commune de Saint-Jacques d'Atticieux en 2021 avec le titre **2518 la somme de 2 169,50 €**, et cela à tort. Il a été constaté une anomalie sur la facturation Maintenance Cosoluce pour la période du **01/01/2021-31/12/2021 pour 345 € HT** (soit pour 1 année complète)

Cependant, la Commune de Saint Jacques d'Atticieux a pris le Logiciel en cours d'année 2021.

Et au moment de la signature du contrat, il avait été convenu que la maintenance de l'année 2021 serait facturée au prorata. C'est-à-dire au nombre de mois de son utilisation.

**Il s'agit donc d'émettre un avoir de 230€ HT**

Dans le cadre de la facturation concernant du service ""HotSpot Cigale"" pour l'année 2021, il a été facturé à la commune de Burzet et ce à tort la somme de **724,20 €**. Le titre **1412** a été émis sans tenir compte des réclamations de la commune de Burzet.

Pour rappel :

- Le service ""HotSpot"" Cigale a été commandé par la mairie de Burzet en mai 2017.
- La mise en œuvre de ce service n'étant pas compatible avec la configuration existante (réseau interne de l'Espace Public Numérique), en accord avec vos services, la mairie nous a adressé fin juin 2017 un mail d'annulation de la commande et les équipements ont été repris par Numérian.
- Depuis cette date, la facturation du service ""Cigale"" est incluse dans les factures Numérian.
- Suite à la demande de rectification en 2020, il a été généré un avoir pour la facture de l'année 2020 uniquement.

En 2021 ce service a été à nouveau facturé.

**Il s'agit donc d'émettre un avoir de 348€ HT.**

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

---

### **3. POINT APPEL A PROJET ET VOTE DES TARIFS DES OFFRES DE SERVICES CYBERSECURITE**

**Cette présentation est faite en même temps aux membres du conseil d'administration et des membres du bureau syndical.**

Rappel des statuts :

**« Article 7 – Budget**

a) le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit :

- des subventions,
  - des souscriptions particulières et d'offres de concours,
  - le produit des activités de l'Epic
- les recettes issues de la commercialisation des prestations assurées ainsi que la vente de matériels,
- des dons et legs, »

Une réunion d'information et de sensibilisation a eu lieu le 4 Mai et a reçu un fort écho auprès des élus du territoire en présence de M. le préfet de l'Ardèche et du délégué régional de l'ANSSI dans le cadre de l'appel à projet de l'ANSSI.

L'ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) propose d'améliorer la protection informatique. Jusqu'alors ces projets étaient destinés aux grosses collectivités. Aujourd'hui il est offert aux petites collectivités de passer par des structures mutualisantes comme Numérian pour avoir enfin l'accès à de vrais solutions de protection quant à leurs activités numériques.

L'appel à projet est à valider avant le mois de juin afin de pouvoir obtenir des subventions au profit des collectivités.

Le Président proposera de statuer sur les tarifs des prestations et services contre les cybermenaces.

L'ANSSI propose une subvention de 0.22€ par agent sur 3 ans pour les collectivités souhaitant adhérer au projet de France Relance.

Frédéric Jacouton propose une validation des prix de chaque outil afin que les collectivités puissent s'améliorer. Il aborde la notion de priorité de proposer des solutions de sécurité.

Quatre solutions sont proposées par Frédéric Jacouton, responsable du Data Center :

- **1<sup>ère</sup> Solution** :

Pour lutter contre les spams : Mail in Black. Pour les collectivités disposant déjà de MIB, Numérian proposera une formation pour sensibiliser les agents à la reconnaissance des mails frauduleux et lutter contre le Fishing.

M. Frédéric Jacouton nous rappelle que 80% des virus viennent par mail. Nous enverrons nous-mêmes des mails frauduleux et ferons un retour avec une analyse de la gestion de ces mails par agent de commune. Cette solution cible toutes les adresses de la collectivité et nécessite d'avoir son propre nom de domaine (inclus dans l'adhésion).

Le prix est proposé en tranche par nombre d'adresses mails.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût d'abonnement en euro par compte par mois pour MIB Antispam	1	1	1
Coût d'une campagne en euro par compte pour Mib formation anti-phising	10	9	8

M. Jean-Luc Chaumont intervient car il trouve que les tarifs devraient être simplifiés. Il souhaiterait que Numérian enlève des tarifs pour les regrouper dans des packs cohérents et pour éviter d'avoir trop de prix différents. En exemple pour ce tarif MIB, lisser tous les tarifs et ne pas en faire de dégressif car cela complique la facturation.

M. Frédéric Jacouton exprime le fait qu'il est compliqué de faire payer aux collectivités un service qu'elles

n'utilisent pas. Pour Numérian, la force est aussi d'être proche des collectivités et de répondre aux besoins individuels.

- **2ème Solution :**

Coffre-fort de mots de passe : Cette solution permet de centraliser les mots de passe, détecte le niveau de sécurité des mots de passe, supprime les pratiques à risques et est accessible sur les smartphones ainsi que les PC. Ce système est très attendu surtout pour les collectivités avec un grand nombre d'habitants.

Cela nécessite de mémoriser uniquement un seul gros mot de passe, ce qui permet de retrouver tous les autres.

Le prix est proposé en tranche par nombre agent.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût d'abonnement en euro par compte par mois	0,8	0,7	0,6

- **3ème Solution :**

EDR : Endpoint Detection Response (complément d'antivirus) : Cette solution est très technique en permettant de la prévention et de la détection par analyse comportementale (en se basant sur les habitudes de l'agent).

A ce jour il y a plusieurs structures intéressées ce qui représente environ 200 postes.

Ce système nécessite de posséder un antivirus et cible tous les postes de la collectivité concernée (PC et serveurs).

Les tarifs sont plus élevés que les autres solutions car l'EDR nécessite de posséder une licence. La négociation se fait sur la durée de l'engagement.

Le prix est proposé en tranche par poste.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût d'abonnement en euro par poste par mois	4,2	4	3,8

- **4ème Solution :**

Protection du vol des données : Cette solution est assez contraignante. En effet, elle permet de sécuriser un répertoire de données mais pour cela, il est demandé de saisir à chaque fois son mot de passe ce qui devient lourd au quotidien. Également, les tarifs sont plus élevés puisqu'ils comprennent la licence et l'abonnement. A savoir quand on arrête l'abonnement, l'ordinateur n'est plus utilisable.

Cette solution nécessite d'avoir un coffre-fort de mot de passe et cible les utilisateurs en mobilité ou ceux manipulant des données sensibles.

Le prix est proposé en tranche par poste.

	Prix de vente par tranche		
	0-25	25-75	75 et +
Coût acquisition de la licence cryhod (chiffrement disque dur)	90	90	90
Coût acquisition de la licence zone central (chiffrement répertoire)	130	130	130
Coût abonnement mise a jour obligatoire en euro par compte par mois	3,6	3,4	3,2

M. Jérôme LEBRAT demande si cette solution engendre des lenteurs sur l'ordinateur. M. Frédéric Jacouton acquiesce.

Le service Hotline est compris dans chaque adhésion.

## FRAIS DE MISE EN SERVICE

CRÉATION ET INSTALLATION DU SERVICE POUR LA COLLECTIVITÉ

FORMATION DE PRISE EN MAIN DU SERVICE POUR UN TOTAL DE 2H PAR SERVICE

1 Service souscrit	→	<b>230€</b>
2 Services souscrits	→	<b>345€</b>
3 Services souscrits et plus	→	<b>460€</b>

Prestation complémentaire simple pour 1 heure	41,5€
Prestation complémentaire complexe pour 1 heure	83€
Prestation complémentaire simple journée	230€
Prestation complémentaire complexe journée	345€

M. Jean-Luc Chaumont propose de grouper les services afin de lisser et d'ôter le tarif dégressif.

M. le président souligne que l'ANSSI ne donne que très peu de subvention et se demande si l'on ne supprimerait pas la notion des tranches de prix pour simplifier la facturation en regroupant les services.

Aïda Boyer rappelle que nous devons donner la décision tarifaire avant le 30 juin.

Une communication sur les services et sur les prix sera faite dès le lendemain avec des devis proposés en cochant les services souhaités. Ceci donnera une idée du montant de la subvention que l'on pourra toucher et sortira les tarifs de la 2<sup>ème</sup> et de la 3<sup>ème</sup> année.

M. Jean-Luc Chaumont souhaite changer les termes « Frais de mise en service ». Melle Victoria Brielle chargée de la communication change les termes en « Frais de mise en service de l'outil/Frais de prestation ».

### **Après discussion sur les tarifs, un remodelage des prix en supprimant les tranches a été proposé :**

MAIL IN BLACK : 1€ pour le coût de l'abonnement mensuel

COFFRE-FORT DES MOTS DE PASSE : 0.8€ pour le coût de l'abonnement mensuel

EDR : 4€ pour le coût de l'abonnement mensuel

PROTECTION DU VOL DES DONNEES : 90€ pour l'acquisition de la licence CRYHOD / 130€ pour l'acquisition de la licence zone central / 3.6€ pour le coût de l'abonnement mensuel.

Le Président proposera de statuer sur les tarifs des prestations et services contre les cybermenaces en tenant compte des remarques des membres présents et de les entériner en Conseil Syndical ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Et d'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 4. POINT FACTURATION ET CONTRATS

Un nouveau process d'édition des contrats et de facturation a été mis en place pour permettre un meilleur suivi budgétaire. Il s'agit de le présenter et d'effectuer un premier bilan.  
Le prochain Conseil Syndical Numérian est prévu le lundi 20 juin.

A l'arrivée de Mme Aïda Boyer en tant que Directrice Générale chez Numérian, il n'y avait pas de procédure de contractualisation et donc pas de trace de renouvellement des contrats ou d'avenant ; tout était à tacite reconduction.

A ce jour, 14 modèles de contrats ont été validés juridiquement par la directrice administrative et juridique avec le concours de chaque service avec un reste à faire de 30 contrats.

Ceux refaits sont ensuite envoyés aux collectivités pour signature proposant un réel engagement. Aïda Boyer espère finir cette grosse charge de travail d'ici le mois de septembre.

Cela a engendré une disparité de traitement en termes de tarification et une visibilité financière qui s'avère être positive.

Me Aïda Boyer souligne que l'utilisation du logiciel Odoo permet de concentrer tous les éléments de dossiers des collectivités sur le même support : contrats, facturation, devis, ce qui facilite le suivi dans tous les services.

Un changement a été fait également pour la facturation.

Numérian facturait très tardivement et sur trois périodes différentes. La trésorerie s'en trouvait impactée. Cette facturation a été retravaillée, elle débute en mars avec une temporalité qui permet d'achever 90% la facturation en octobre au lieu de décembre.

En juillet, on se trouve avec une trésorerie qui permet de travailler sereinement. Nous avons travaillé sur les volumes et certaines facturations sont restées mensuelles afin de ne pas grever les collectivités sur des sommes trop importantes.

Une autre facturation est prévue en octobre pour les nouveaux contrats.

Le calendrier présenté va permettre d'optimiser notre trésorerie et aux collectivités de budgéter sereinement.

Calendrier Facturation 2022													
Dossiers de facturation	Responsable de la saisie	Responsable de la vérification	Nb de factures à l'année (environ)	Nb de redevables dans Odoo	Volume financier	Déclenchement de la facturation						Semaine de saisie	
						Avant			Après				
ADS / GNAU / Application GEO / AEP-EU-AC	Laëtitia	Rémi	30	31	70 077,46 €	Avril	Juillet	Novembre	Mars	Novembre	Semaine 9	Mois de Novembre	
Certificats (RGS** + Serveur)	Laëtitia	Brice	629	580	51 480,14 €	Juillet	Novembre		Juin	Novembre	Semaine 23+24	Mois de Novembre	
Cosoluce	Laëtitia	Mariannick	268	154	53 955,30 €	Juin	Novembre		Juin	Octobre	Semaine 25	Mois de Octobre	
Hébergement/NDD/Mails simples/Zimbra/MIB	Laëtitia	Fred J.	352	373	83 711,17 €	Avril	Juillet	Novembre	Mars	Octobre	Semaine 12	Mois de Octobre	
Liste de diffusion	Laëtitia	Fred J.	38	30	1 953,00 €	Avril	Juillet	Novembre	Février		Semaine 8		
Maintenance Information Premium / Classique	Laëtitia	Alex	227	241	672,00 €	Juin	Novembre		Juillet	Octobre	Mois Juillet	Mois de Octobre	
Maintenance informatique - lieux d'accès public à internet (biblio)	Laëtitia	Brice		41	3 029,40 €	Mensuelle			Février		Semaine 5		
Marchés publics (Profil acheteur / E-redac)	Laëtitia	Brice	190	181	59 049,50 €	Février (PA)	Juillet (E-R)	Novembre (E-R)	Janvier		Semaine 4		
Périscolaire	Laëtitia	Anais	130	106	111 480,00 €	Juin	Novembre		Mai	Octobre	Semaine 20	Mois de Octobre	
PMB / KIELA / OpenCimetière/GRR	Laëtitia	Brice	84	134	17 042,00 €	Avril	Juillet	Novembre	Septembre		Semaine 37		
RGPD	Laëtitia	Johanna	151	160	102 723,55 €	Juin	Novembre		Avril	Octobre	Semaine 16+17	Mois de Octobre	
Antivirus	Anthony	Brice	277		18 165,35 €	Avril	Juillet	Novembre	Octobre		Semaine 41		
Campagnol	Anthony	Fred J.	12		25 432,82 €	Mensuelle			Mensuelle				
Compta à façon	Anthony	Mariannick	7	7	9 213,40 €	Juin	Novembre		Septembre		Semaine 36		
Démat (pack)	Anthony	Brice	324	254	68 862,00 €	Juillet	Novembre		Avril	Octobre	Semaine 16+17	Semaine 43	
Hotspot wifi (borne cigale)	Anthony	Alex	55	46	9 000,00 €	Avril	Juillet	Novembre	Septembre		Semaine 39		
Infogérance	Anthony	Brice	5	8	66 815,96 €		Décembre		Novembre		Semaine 48		
Matériel	Anthony	Alex			266 264,06 €	Mensuelle			Mensuelle				
Location (salle, selfie box...)	Anthony	Alex				Mensuelle			Mensuelle				
Next Cloud / GED	Anthony	Fred J.	10	9	1 567,50 €	Avril	Juillet	Novembre	Juillet		Semaine 27		
Sauvegarde (AVAMAR)	Anthony	Fred J.	7	7	6 487,50 €	Avril	Juillet	Novembre	Octobre		Semaine 42		
Serveur Hébergé	Anthony	Brice	12	12	30 618,96 €	Mensuelle			Mars - Août				
GéorArdèche (SM)	Stéphanie	Rémi		43	65 902,08 €	Mars			Mars				

Par exemple au mois de mai, les factures envoyées sont : l'adhésion au Syndicat Mixte, la maintenance informatique, RGPD...

Il a été également procédé à un regroupement des paiements sur les petites sommes dues par les collectivités.

Nous rationalisons et optimisons donc notre facturation :

1. Organisée par service
2. Cohérente
3. Pour permettre aux collectivités de régler dans les délais sans faire appel aux journées complémentaires

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la mise en place d'une contractualisation systématique avec les collectivités et la nouvelle programmation de facturation.

---

## **5. VALIDATION D'EMPRUNT POUR ACHAT SERVEURS ET EQUIPEMENTS ROULANTS**

Dans le cadre de la construction du budget, il a été validé l'achat de serveurs, baies informatiques et équipements roulants. Ces acquisitions devaient s'élaborer par le biais d'un emprunt.

L'article 121-22 permettait de lever l'emprunt du Président au 23 septembre. Nous sommes présentement dans la demande de 300 000 euros.

M. Frédéric Jacouton explique que cette somme est demandée pour le DATA CENTER qui va permettre l'achat de 3 serveurs nouvelle génération avec l'installation de nouveaux services en remplacement des 18 anciens serveurs. La technologie qu'ils apporteront nous permettra d'évoluer dans le temps à moindre frais d'investissement par la suite. Également, M. Frédéric Jacouton souligne les économies d'énergies qui seront faites grâce à cet investissement.

Il insiste sur l'importance d'une nouvelle baie de disque pour changer notre système de sauvegardes vieillissant.

Il s'agit également de faire l'acquisition de véhicules pour le personnel par le biais de LOA avec majoration du premier loyer majoré. Le parc de véhicules actuel est très vieillissant. Au-delà de la contrainte d'engager des frais toujours plus lourds pour entretenir les véhicules, ceux-ci ne permettent d'assurer la sécurité des agents sans cesse en déplacements. Il est acté pour cette année une première vague de 7 véhicules essentiellement ciblés pour les techniciens de maintenance.

Décision prise à l'unanimité qui donne pouvoir à Monsieur le président.

La décision sera validée en conseil syndical à approuver au prochain Conseil Syndical.

Suite à notre sollicitation, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel nous ont répondu.

Le Crédit Mutuel mensualité de 5238 euros avec un taux fixe de 1,85 % sur 5 ans. 314 000 euros avec les intérêts.



<b>Montant à financer</b>	300 000 €			
<b>Conditions financières</b>	<b>Montant</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux Fixe</b>	<b>Echéance mensuelle</b>
	300 000€	5 ans	1,85%	5 238,67 €
<b>Frais de dossier</b>	500 €			
<b>Garantie</b>	sans			
<b>Indemnités de remboursement anticipé</b>	5%			

- La Caisse d'Épargne propose deux solutions dont un avec un taux de 1,69 % sur 36 mois ou 5 ans dont 2 ans variables.

3 ans 300 000 €	NOMBRE D'ECHEANCES	TAUX	MONTANT DES ECHEANCES	PAR AN	COÛT TOTAL EN INTERETS*
ANS	3	1,69%	103 398,88		10 196,64
SEMESTRE	6	1,69%	51 489,12	102 978,24	8 934,72
TRIMESTRE	12	1,69%	25 691,87	102 767,48	8 302,44
MOIS	36	1,69%	8 552,23	102 626,76	7 880,28

\* Hors phase de mise à disposition des fonds.

Proposition 2 : Taux révisable – 5 ans.

<b>Montant</b>	300 000 €
<b>Débloqué des fonds</b>	En un ou plusieurs tirages de 100 000 euros
<b>Date de départ</b>	25/09/2022
<b>Durée totale</b>	5 ans
<b>Périodicité</b>	Trimestrielle
<b>Taux Indexé</b>	Euribor + 0.74% %
<b>Amortissement</b>	Constant
<b>Base de calcul</b>	exact/360
<b>Commission d'engagement</b>	300 €
<b>Remboursement anticipé</b> (hors cas de passage à taux fixe sans pénalité)	Possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale 3% du capital remboursé par anticipation

\* Dans l'hypothèse où l'Euribor du jour utilisé pour le décompte des intérêts intercalaires serait inférieur à zéro, l'Euribor du jour retenu pour les besoins du Prêt pour le décompte des intérêts intercalaires sera réputé égal à zéro.

L'assemblée ne souhaite pas contracter de prêt avec variation du taux.

**La proposition du Crédit Mutuel est acceptée à l'unanimité.**

---

## 6. BILAN DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

En application des dispositions du code du travail et de la convention collective Syntec, Numérian dans le cadre de son EPIC avait l'obligation de tenir des élections des délégués représentants du personnel.

Ces élections :

- Ont permis d'élire un délégué chargé de représenter le personnel auprès de la direction comme le prévoit les dispositions du Code du travail et la convention collective Syntec.

Un représentant du personnel EPIC a été élu pour la première fois : Félicitations à Quentin Leseq au nom du président.



---

## 7. POINTS DIVERS

- **Retour journée des secrétaires**

Melle Victoria Brelle explique que nous avons eu une telle demande suite à la première session, nous avons dû programmer une deuxième session. Cette journée du 24 mai dernier a eu de très bons retours. Nous avons pu constater la création d'une cohésion entre les collectivités et une réactivité très appréciée.

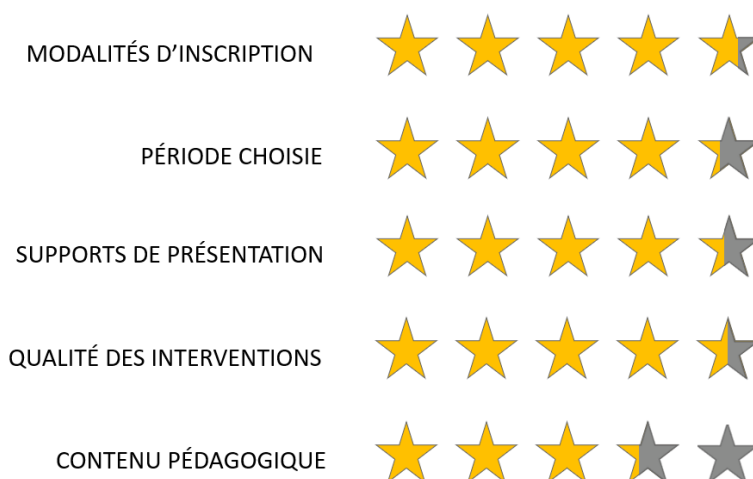
Nous avons eu près de 100 participants dont 75% d'entre eux possèdent le logiciel Cosoluce.  
 Les points de la journée étaient les suivants : M57 / Point DSN / Automatisation FCTVA / Point Elections

Nous avons eu les interventions de M. Cyrille Reboulet de la trésorerie du Cheylard et M. Frédéric Deroux de la Direction Départementale des territoires.



Une enquête de satisfaction a été faite le jour même, en voici les résultats :

## BILAN QUALITATIF



Au regard de la remontée des besoins, il est envisagé les projets suivants :

- Suite à une demande d'approfondissement sur la M57, une nouvelle  **journée des Secrétaires sera à programmer à la mi-novembre.**

-  **Une demi-journée d'information aux maires** afin de présenter le logiciel Prisme.

De nombreux logiciels sont destinés principalement aux élus : il est important qu'ils soient formés pour avoir par exemple, accès à la comptabilité dans l'objectif d'avoir une visibilité sur l'état budgétaire. Les secrétaires sont favorables à cette idée pour qu'il n'y ait pas de blocage et plus de partage avec les élus.

M. le président rappelle l'importance de former les élus sur les outils de comptabilité sans toucher les données ce qui permet d'extraire des données et connaître toutes les fonctionnalités du logiciel.

**-Ecole des secrétaires** : nous sommes censés accompagner les secrétaires sur la maîtrise des logiciels et finalement, nous sommes contraints de plus en plus de réglementation. Ce point sera développé en Conseil Syndical.

- **DataCenter** :

Prospection fournisseurs :

Le président indique qu'une délégation sous l'impulsion de M. Jean-Luc Chaumont a rencontré le 31 mai un autre prestataire plus local que Céleste pour voir leur produit conteneur : Aventech de Valence.

Céleste localisé à Annecy, fournit des « containers isothermes » et était notre premier « choix ».

Dans le cadre de la construction du DataCenter redondé, nos exigences sont :

- la possibilité d'évolution
- la sobriété numérique et environnementale.

Les deux prestataires répondent à nos attentes, mais il sera fourni un cahier des charges aux deux entreprises afin de les départager.

Le DataCenter est actuellement stocké dans de vieux locaux à Privas. On ne peut plus l'étendre, dans un avenir très proche sa gestion sera difficile. La meilleure alternative est de créer un hébergement sur le siège avec une solution clef à main pour avoir notre matériel sur place, ce qui facilitera la gestion et le maintien de la sécurisation. Le DataCenter doit être au sein de nos locaux car les agents sont principalement à Le Pouzin. La problématique du débit de la fibre sera ainsi réglée car le site de Le Pouzin est adapté aux exigences des équipements, la haute technicité nécessite du haut débit garanti.

M. le Président propose de solliciter le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes à travers notre interlocutrice principale, Madame Isabelle Masseboeuf, vice- présidente.

Nous attendons une date pour rencontrer M. Yannick Neuder comme stipulé sur un courrier envoyé par M. Laurent Wauquiez Président du Conseil Régional.

- **Congrès des maires :**

Nous serons présents au congrès des maires organisé par l'Association des Maires de France. M. Jean-Luc Chaumont se propose d'appeler Mme Priotto Christine, directrice à la maison des communes à Bourg-les-Valence.

- **Point travaux :**

Le président explique que les bassins devant Numérian ont été vidangés en date du 12 mai.

Le déménagement des bureaux de Saint Agrève à Saint André-en-Vivarais s'est déroulé le 22 avril.

La société Clim Bureau reviendra courant juillet pour mettre la climatisation en salle de conférence.

**Fin de séance : 18h20**